

PROJET ERASMUS +
TRIANGLE

CONVENTION DE COLLABORATION
... 20...

Coordinateur des mobilités
/participant-e aux mobilités

CONVENTION

Entre

1) ...

Domicilié-e
 Numéro de téléphone :
 Adresse Email :
 Occupant la fonction de
 Au sein de
 Correspondant dès lors au profil des personnes appelées à participer aux mobilités prévues dans le cadre du projet Triangle,
 Dénommé-e ci-après le/la participant-e à la mobilité ;

2) *L'ASBL Promemploi*

Située rue des Déportés, 140 - 6700 Arlon,
 Dénommée ci-après *l'ASBL Promemploi*, valablement représentée par Sylvie LEFEBVRE, directrice ;

Préambule

L'ASBL Promemploi a pour but d'être un outil de développement économique et social au service des travailleurs/euses et des entreprises de la province de Luxembourg. *L'ASBL* est particulièrement investie dans le secteur de l'accueil des enfants et coordonne depuis 2001 des projets européens visant le développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil de l'enfance en province de Luxembourg.

L'ASBL Promemploi coordonne notamment le projet "Triangle" qui s'inscrit dans un contexte européen dans lequel la formation initiale organisée dans de nombreux pays ne répond pas aux nouvelles exigences du métier d'accueillir des enfants, que ce soit en termes de niveau ou d'orientation. Est particulièrement pointé le manque de cohérence entre les pratiques éducatives et de soin enseignées, les pratiques attendues sur le terrain par les structures d'accueil et celles préconisées par les organisations de référence.

L'objectif du projet est de générer, par la participation à des mobilités transnationales de haut niveau ou "événements conjoints de formation du personnel", la transformation conjointe de professionnels issus :

- 1) D'organismes de référence, d'accompagnement et/ou de conseil
- 2) D'établissements d'enseignement/de formation des/aux métiers de l'accueil des enfants et
- 3) De services, milieux et opérateurs d'accueil

... transformation orientée vers une meilleure prise en compte, chacun dans sa sphère de compétences (l'accompagnement - l'enseignement/la formation - l'accueil quotidien des enfants et familles) des enjeux à rencontrer pour un accueil de qualité tels que définis dans le « Code européen de qualité de l'accueil ».

Lors de chaque mobilité, un groupe de professionnel-le-s volontaires issu-e-s de Belgique, France, Italie et Suisse réaliseront ensemble les activités suivantes :

- 1) Des visites de services, milieux et opérateurs d'accueil
- 2) Des échanges sur ce qui fait sens pour les acteurs concernés et transcende les contextes nationaux et les identités professionnelles, mais aussi sur les points de rupture de la cohérence entre pratiques enseignées, pratiques mises en œuvre sur le terrain et pratiques attendues (dans chaque contexte national et au niveau transnational) et comment y remédier. Comment chacun peut, de là où il se situe, contribuer au renforcement de la cohérence nécessaire à un accueil de qualité
- 3) Des prises de données/élaboration de traces permettant de documenter le processus de transformation conjointe à l'œuvre

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les termes de la collaboration entre l'ASBL *Promemploi* et le/la participant-e à la mobilité dans la mise en œuvre d'une **activité d'apprentissage, d'enseignement et de formation**¹ qui aura lieu à ... du ... au ... dans le cadre du projet Triangle et à laquelle le/la participant-e à la mobilité s'engage VOLONTAIREMENT à participer activement.

Article 2 : Objectifs, durée et déroulement

L'activité d'apprentissage, d'enseignement et de formation visée par la présente convention aura lieu à ... du ... au

Avant le déplacement, le/la participant-e à la mobilité aura reçu le carnet de voyage qui lui donnera une information de base sur le projet Triangle, ses hôtes, la composition du groupe de voyageurs, le déroulement du voyage, Il/Elle aura pu poser ses questions et exprimer ses attentes.

La mobilité débutera par l'accueil des participants par les hôtes, la présentation du programme et une première mesure des indicateurs.

Viendra ensuite la présentation du contexte et des enjeux locaux du secteur de l'accueil des enfants.

Le programme comprendra :

- Des visites en petits groupes de services, milieux et opérateurs d'accueil locaux sélectionnés sur base volontaire et en vertu de leur capacité à donner à voir les spécificités locales de l'accueil, suivies par une mise en commun des expériences vécues lors de ces visites
- Des échanges sur les préoccupations du projet en se servant du Code européen de la qualité de l'accueil comme balise et comme fil conducteur de la réflexion
- La participation des voyageurs à une journée d'étude permettant la rencontre avec leurs homologues locaux (enseignants et formateurs, agents de l'organisme de référence et professionnels de l'accueil issus de services, milieux ou opérateurs d'accueil locaux) et l'exploration d'une facette de l'accueil en lien avec l'actualité locale
- La prise de données/élaboration de traces permettant de documenter le processus de transformation conjointe à l'œuvre

Le séjour se clôturera par une nouvelle mesure des indicateurs, une évaluation à chaud de la mobilité et une évocation de la suite du projet.

Article 3 : Engagements

A la signature de la présente convention, l'ASBL *Promemploi* s'engage à prendre en charge les frais d'assurances, de déplacement, de logement, de repas et de participation à la journée d'étude du/de la participant-e à la mobilité, ainsi qu'à l'accompagner dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de cette mobilité.

A la signature de la présente convention, le/la participant-e à la mobilité s'engage à :

- Adhérer aux objectifs du projet Triangle et s'y investir de l'amont jusqu'à l'aval de l'activité d'apprentissage, d'enseignement et de formation à laquelle il/elle participe

¹ Activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation ou « événements conjoints de formation du personnel de courte durée » ou « voyages d'étude » ou « mobilités »

- Dans le cadre de l'activité d'apprentissage, d'enseignement et de formation à laquelle il/elle participe, tester des démarches et outils proposés par les partenaires et/ou co-construits dans le cadre du projet, pour ensuite témoigner à son retour de mobilité dans son organisme et son réseau (via les "Professional Learning Communities" ou "Communautés d'apprentissage professionnel"²) dans une optique de diffusion des résultats du projet
- Mobiliser au bénéfice du projet Triangle sa motivation, sa disponibilité, ses compétences de base, son expérience professionnelle, sa capacité à réseauter et à assurer le transfert des acquis du projet, son pouvoir d'influence (lobbying), sa représentativité

Article 4 : Financement

Les frais d'assurances, de déplacement, de logement, de repas et de participation à la journée d'étude du/de la participant-e à la mobilité encourus dans le cadre de l'activité d'apprentissage, d'enseignement et de formation visée par la présente convention qui aura lieu à ... du ... au ... sont pris en charge par l'ASBL Promemploi sur base de justificatifs conformes à la réglementation du programme ERASMUS +.

Le/la participant-e à la mobilité atteste, par la signature de la présente convention, que les frais pris en charge par l'ASBL Promemploi dédiés au projet TRIANGLE ne font pas l'objet d'un autre financement pour les mêmes dépenses. Si tel n'était pas le cas, l'ASBL Promemploi se réserve le droit de récupérer les sommes qui auraient été indûment perçues.

Article 5 : Modification de la convention

Les dispositions de la présente convention ne peuvent être modifiées qu'avec l'accord des parties concernées. Après acceptation de la modification, celle-ci est actée dans un avenant à la présente convention, signé par les deux parties.

Article 6 : Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. En cas d'échec, les tribunaux d'Arlon sont seuls compétents.

² "Communautés d'apprentissage professionnel" qui prennent la forme de plateformes locales d'échange réunissant à intervalles réguliers, dans chaque zone concernée, des professionnel-le-s géographiquement proches autour d'une thématique de leur choix. Ces professionnel-le-s sont issu-e-s soit d'organismes de référence, d'accompagnement et/ou de conseil, soit d'établissements d'enseignement/de formation des/aux métiers de l'accueil des enfants ou encore de services, milieux et opérateurs d'accueil.

Fait à Arlon, le 20.., en deux exemplaires signés par chacune des parties qui reconnaît avoir reçu son exemplaire.

Pour	Pour l'ASBL PROMEMPLOI
Le/la participant-e à la mobilité	Sylvie LEFEBVRE, Directrice